

14 OCT. 2024

ARRIVEE  
5



Séance du : 02/10/2024

Nombre de membres du comité de direction : 23 titulaires et 23 suppléants

Nombre de membres présents ou représentés : 17

Président de séance : Monsieur ANTOINE

Secrétaire de séance : Madame BUSSAT

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo:

(6) Messieurs ANTOINE, MEHDI, AEBISCHER, Mesdames VILLARI, TEPPE-ROGUET. Madame COTTET est représentée par Monsieur ANTOINE.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (1)

Monsieur DE VIRY.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Pays de

Cruseilles : (1) Madame BOETTNER.

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (9)

Messieurs MOUCHET, LUSTEAUX, GIRERD, SAGE-VALLIER, BARONNET, Mesdames BUSSAT, CARTIER, COUCHOURON, QUEMENT.

Membres de L'Office de Tourisme des Monts du Genevois: Mesdames INCANDELA, AVICE, Monsieur PHILIPPE.

Invités présents : Mesdames CHAUMONTET, BRISSE, MONTANT, MAGDELAINE, Monsieur TISSOT.

Paraphe  
PAP

Début de séance : 18h30  
Le quorum est atteint.

Paraphe  
PAP



# DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE



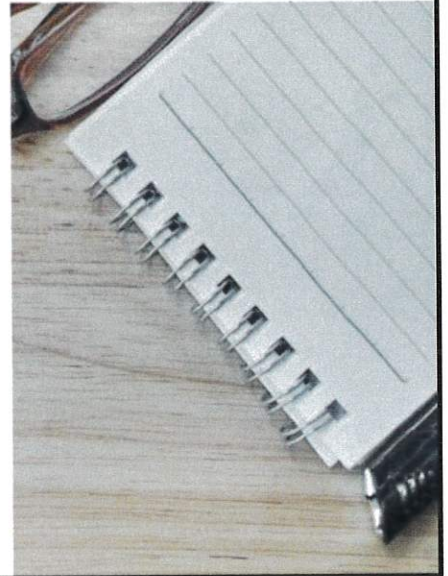
Désignation secrétaire de séance: AURELIE BUSSAT

Paraphe

*PAP*



# APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL



Monsieur ANTOINE précise que les membres ont reçu via le lien du drive, le procès verbal du dernier codir et demande si les membres ont des remarques à faire.

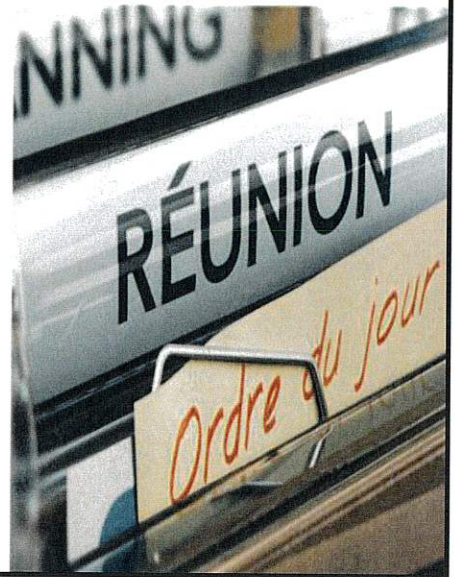
Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

Paraphe  
*PAP*



## ORDRE DU JOUR


- **Présentation Thierry Philippe**
- **Actus du Codir de l'OT**
- **Délibérations:**
  1. Tarifs partenariats 2025
  2. Contrat CDI du poste de directrice
  3. Tableau des effectifs (mise à jour)
  4. Convention partenariat Syndicat mixte du Salève
  5. DM budget (fonctionnement -> investissement)
- **Autre sujet:**
  1. Projet Casebook
  2. Stratégie et fonctionnement de l'office de tourisme / Annemasse (Saisine du Vice-Président CCG)



Monsieur ANTOINE présente l'ordre du jour.

Paraphe  
PAP

CODR MONTS DU GENEVOIS - 02102354AUTRES SUJETS



## PRÉSENTATION : Thierry PHILIPPE

Responsable de développement commercial

- Missions
- Stratégie

Monsieur PHILIPPE se présente ainsi que ses missions.

Il précise qu'il succède à Monsieur LAURENT, ce qui est à la fois un honneur et un challenge.

Il a pour mission de développer le MICE en collaboration avec l'équipe commerciale et le reste de l'équipe de l'Office de Tourisme, qui mettent en œuvre les moyens nécessaires pour attirer des affaires et en faire profiter l'ensemble des acteurs et prestataires des trois territoires.

Monsieur PHILIPPE précise que les missions sont:

- de faire connaître,
- être présents en digital, en présentiel,
- avoir une approche pro active pour attirer , faire connaître, rendre visible et valoriser toutes ses prestations.

Il y a 2 missions: l'aspect prestataire (partenariats, club affaire...) et l'aspect client (prospection...).

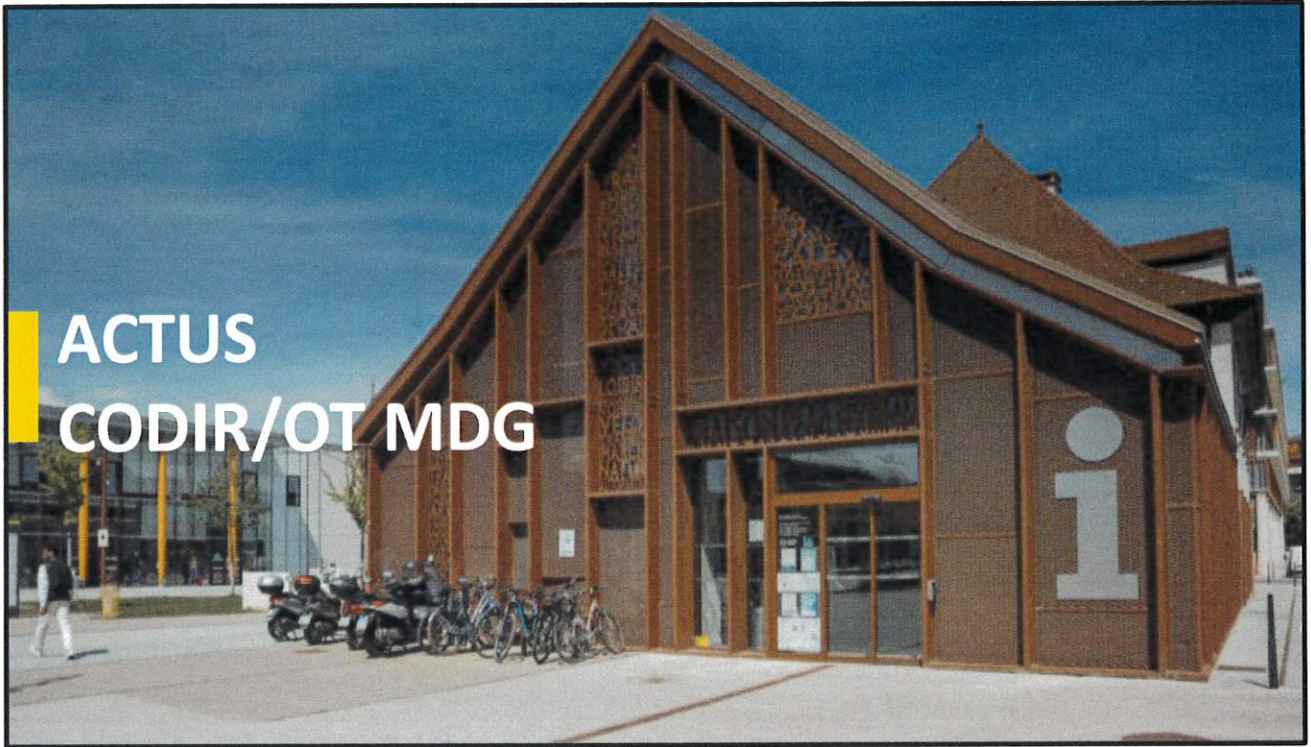
Il fait un rappel sur le MBE (My Business Event) qui se tiendra le 17 octobre à la Chartreuse de Pomier.

Ce salon a été créé il y a 2 ans par l'Office de Tourisme, il a lieu chaque

Paraphe  


année ou un grand nombre d'exposants se réunissent pour pouvoir à travers des stands, exposer leur activité. Cette année, auront lieu des workshops, des ateliers, des animations pour rendre ce salon particulier et l'évènement attractif.

Paraphe  
PAP




Paraphe  
*PAP*



CODIR MONTS DU GENEVOIS – 02/10/2024 ACTUALITÉS

## CODIR

- Inauguration des restaurants les panoramiques du Salève  
> jeudi 10 octobre 2024 – 18h – sur inscription



## OT

- Lancement de l'étude hébergements
- Lancement de l'étude espace séminaire
- Activation de la plateforme G2A

Madame INCANDELA prend la parole pour partager les actualités à savoir :

- l'invitation de Monsieur JACQUEMOUD, pour l'inauguration des restaurants Les Panoramiques du Salève.
- le lancement de plusieurs projets faisant partie de notre schéma développement touristique et de nos engagements sur le plan de charge annuel.

Madame INCANDELA précise que 2 études vont être menées conjointement suivies par Monsieur LAURENT qui s'occupera du pilotage et accompagné du cabinet MKG qui nous avait déjà accompagné en 2019 pour cartographier l'intégralité de l'offre d'hébergements sur le territoire.

La mise à jour des données sur la partie hébergement permettra d'accompagner les politiques publiques mais également les investisseurs sur les prochaines années.

Le lancement d'une étude est menée conjointement sur les espaces de séminaire, pour avoir une connaissance sur tous les équipements à proposer à nos clientèles B2B.

Paraphe  
*PAP*

L'autre point que partage Madame INCANDELA porte sur l'activation de la plateforme G2A (dispositif d'observatoire touristique).

L'idée est de récupérer de la donnée de la fréquentation des hôteliers (panier moyen, taux d'occupation...) pour avoir une analyse sur plusieurs années et faire une comparaison pour étudier les tendances de consommation et d'hébergements sur le territoire.

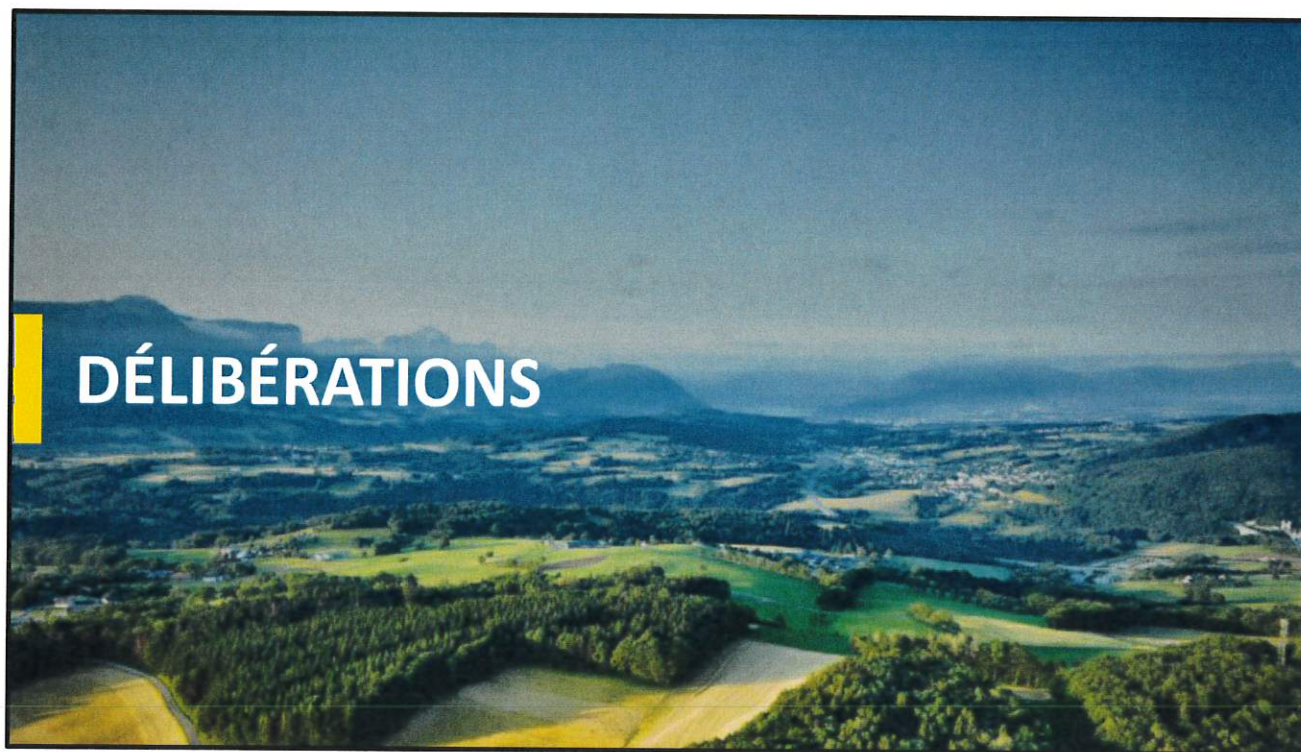
Elle ajoute qu'un autre dispositif se greffe à G2A, c'est la mise en place d'une étude sur la consommation touristique par le biais du crédit agricole de Savoie.

Monsieur ANTOINE ajoute que cela vient en écho avec l'étude menée sur le Grand Genève sur les habitudes de consommation. Il serait pertinent de croiser les informations pour avoir la meilleure data possible.

Madame MONTANT demande si lorsque l'on parle étude hôtelière, on parle aussi étude restauration?

Madame INCANDELA répond que seule la partie hébergement est concernée.


Paraphe  
pap



Paraphe  
pap



CODIR MONTS DU GENEVOIS - 02/10/2024



### APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DES PARTENARIATS POUR L'ANNÉE 2025

**PARTENARIAT HEBERGEMENTS AVEC OPTION CLUB AFFAIRES**  
Ce partenariat concerne les hébergeurs professionnels et non professionnels localisés sur la destination.

	Offre Loisirs		Offre Club Affaires
	Activité Principale	Activité complémentaire	Activités principale + complémentaires
Hébergeur professionnel (hôtels, résidences de tourisme, campings)	250 € HT	30 € HT par activité	300 € HT
Hébergeur non professionnel (meubles de tourisme, gîtes, chambres d'hôte)	50 € HT		

**PARTENARIAT OFFRE LOISIRS AVEC OPTION CLUB AFFAIRES**  
Ce partenariat concerne toutes les structures (hors hébergeurs) qui proposent des activités ou des services à destination du grand public.

	Offre Loisirs		Offre Club Affaires
	Activité Principale	Activité complémentaire	Activités principale + complémentaires
Structure sur le territoire	80 € HT	30 € HT par activité	300 € HT
Structure hors territoire (activité inexistante sur le territoire et/ou délocalisable)	100 € HT		


**PARTENARIAT OFFRE CLUB AFFAIRES UNIQUEMENT**  
Cette offre concerne uniquement les agences ou lieux réceptifs dont l'offre ne s'adresse pas au grand public et/ou dont l'activité est délocalisable.

	Offre Club Affaires	
	Activité principale	Activités complémentaires
Toute structure spécialisée	100 € HT	30 € HT par activité

Monsieur ANTOINE présente la première délibération qui porte sur l'approbation de la grille tarifaire des partenariats pour l'année 2025. Il précise qu'il n'y a aucun changement de tarifs par rapport à ceux de 2024.

Paraphe  
*PAP*

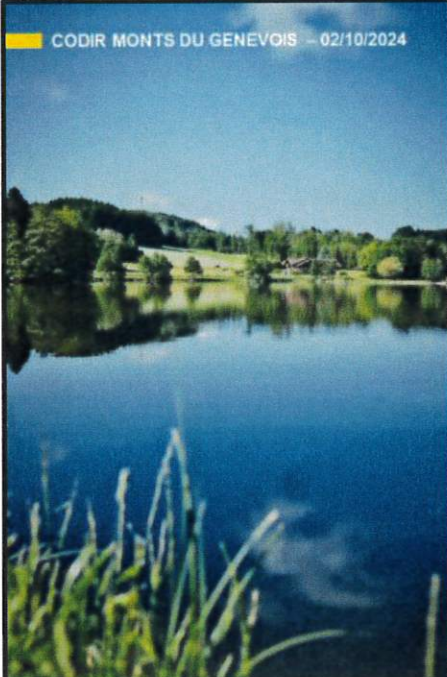


 <p>CODIR MONTS DU GENEVOIS – 02/10/2024</p>	<p style="text-align: right;">APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DES PARTENARIATS POUR L'ANNÉE 2025</p> <h2 style="text-align: center;">DÉLIBÉRATION 1</h2> <p><i>Vu l'article L134-6 du code du tourisme, Vu l'article 11 des statuts de l'EPIC Monts du Genevois qui prévoit que le budget de l'EPIC comprend notamment en recette le produit des recettes commerciales, Vu la délibération 2010-10, portant création de la règle de recettes,</i></p> <p>Considérant qu'il est nécessaire pour l'office de tourisme des Monts du Genevois, de fixer les principaux tarifs appliqués pour les prestations couramment utilisées en direction des socioprofessionnels, des communes et des associations,</p> <p>Considérant la grille tarifaire 2025 présentée lors du Comité de direction et annexée à la délibération,</p> <p>En cas d'impayé dans les 30 jours après facturation et procédures de relance, l'Office de tourisme des Monts du Genevois se réserve le droit de lancer la procédure de recouvrement auprès du Trésor Public.</p> <p>Au vu de cet exposé, il est proposé au Comité de direction,</p> <p><b>D'APPROUVER</b> la grille tarifaire des partenariats pour l'année 2025.</p>
---	---

Monsieur ANTOINE propose au Comité de Direction, d'approuver la grille tarifaire des partenariats pour l'année 2025.

Au vu de cet exposé, le Comité de direction,  
**APPROUVE** à l'unanimité la grille tarifaire des partenariats pour l'année 2025.

Paraphe  



 <p>CODIR MONTS DU GENEVOIS – 02/10/2024</p>	<p>RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LA DIRECTRICE EN CDI</p> <h2>DÉLIBÉRATION 2</h2> <p><i>Vu l'article L133-6 du code du tourisme, prévoyant que la nomination du Directeur est soumise à l'avis du Comité de Direction,</i></p> <p><i>Vu les articles L133-6 et R133-11 à 13 du code du Tourisme, déterminant les attributions du Directeur et ses modalités de désignation,</i></p> <p><i>Vu l'article 9 des statuts des Monts du Genevois, qui prévoit que « Le Directeur est nommé par délibération du comité de direction sur proposition du Président... »,</i></p> <p><i>Vu le décret n° 2015-1002 du 18 août 2015,</i></p>
---	---

Monsieur ANTOINE présente la 2<sup>ème</sup> délibération, sur le renouvellement du contrat en CDI de la Directrice de l'Office de Tourisme.

Monsieur ANTOINE explique que Carole est candidate pour renouveler son contrat qui, s'il est reconduit, ne peut l'être que pour une durée indéterminée.

Monsieur ANTOINE ajoute que la gouvernance est favorable à ce renouvellement et aux renégociations qui ont été menées pour ce nouveau contrat.

Paraphe  
PAP

 <p>CODIR MONTS DU GENEVOIS – 02/10/2024</p>	<p style="text-align: center;">RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LA DIRECTRICE EN CDI</p> <h2 style="text-align: center;">DÉLIBÉRATION 2</h2> <p>Considérant qu'au vu des dispositions légales en matière de rupture ou non-renouvellement de contrat, aucune notification n'a été exprimée par l'une ou l'autre des parties,</p> <p>Considérant que Monsieur Le Président a proposé la reconduction au poste de directrice, de Madame INCANDELA, et ce, en <b>contrat à durée indéterminée</b>,</p> <p>Considérant que Madame INCANDELA a effectué deux CDD successifs, de 2 ans chacun,</p> <p>Considérant que Madame INCANDELA a dressé lors d'une réunion politique aux EPCI, un bilan de l'action de l'office de tourisme sur les 4 dernières années et présenté les perspectives de développement à 3 ans.</p> <p>Considérant que ce bilan et ces perspectives de développement ont également été présentés lors d'une séance du Comité de direction,</p> <p>Considérant que ce contrat, s'il est renouvelé, ne peut l'être qu'en CDI,</p> <p>Au vu de cet exposé, il est proposé au Comité de direction, <b>D'APPROUVER</b>, le renouvellement du contrat de la directrice en contrat à durée indéterminée.</p>
---	---

Les membres du Comité de Direction sont unanimes sur le travail effectué par Madame INCANDELA en appuyant sur le fait qu'elle garde un très fort dynamisme entre son équipe et l'office de tourisme.

Monsieur SAGE-VALLIER prend la parole, en temps qu'ancien collaborateur de l'Office de tourisme, pour témoigner de l'évolution de Mme INCANDELA, du travail parcouru pour faire de l'Office ce qu'il est aujourd'hui, d'une équipe qu'elle a su souder.

Monsieur DE VIRY ajoute que c'était un défi pour elle et pour la gouvernance, d'accepter le poste, qu'elle a su relever. Il fait part de sa progression au niveau de ses compétences, son expérience, des concessions, des efforts qu'elle a pu faire ces dernières années.

Monsieur ANTOINE et monsieur DE VIRY ajoutent qu'ils ont eu raison de lui faire confiance.

Madame COUCHOURON précise que cela se ressent au niveau des partenaires. Elle a plaisir à travailler avec des gens qui aiment leur territoire.

Paraphe  


Monsieur BARONNET demande si cela a un impact sur le budget 2025?

Monsieur ANTOINE répond que cela passe dans le budget actuel vu nos recettes qui ont évolué et qu'il n'y a pas d'obligation de modifier le budget.

Au vu de cet exposé, le Comité de direction,  
APPROUVE, à l'unanimité, le renouvellement du contrat en CDI  
de la Directrice de l'Office de Tourisme, Madame INCANDELA.

Paraphe  
PAP



CODIR MONTS DU GENEVOIS - 02/10/2024
TABLEAU DES EFFECTIFS (modification 2)

### DÉLIBÉRATION 3


POLES	FONCTIONS	Temps travail en %	Echelon	Contrat	
DIRECTION	Directrice générale	100,00%	*AT	CDI	
	Directrice adjointe et responsable communication - marketing	100,00%	CADRE	CDI	
RESSOURCES	Comptable	100,00%	*AM	CDI	
	Chargée de mission administrative et gestionnaire taxe de séjour	100,00%	*AM	CDI	
COMMUNICATION (SUPPORT MICE / LOISIRS)	Chargé(e) de communication	80,00%	*AM	CDI	
	Chargé(e) de communication	100,00%	*AM	CDI	
	Chargé(e) de communication	100,00%	*AM	CDI	
	Chargé(e) de communication	100,00%	*AM	CDD	Création de poste
LOISIRS	Responsable Accueil et Qualité	100,00%	CADRE	CDI	
	Responsable adjointe accueil – référent(e) Affaires	100,00%	*AM	CDI	Changement de profil
	Chargé(e) d'accueil et de promotion touristique	80,00%	*AM	CDI	
	Chargé(e) d'accueil et de promotion touristique	100,00%	*AM	CDI	
MICE	Responsable développement commercial	100,00%	CADRE	CDI	Changement de profil
	Chargée d'affaires MICE & relations partenaires	100,00%	*AM	CDI	
	MICE Developer	100,00%	*AM	CDI	
DÉVELOPPEMENT	Chargé(e) de développement	100,00%	CADRE	CDI	Création de poste
<b>TOTAL ETP</b>	<b>ETP AU 02/10/24</b>				<b>15,60</b>

+ Un(e) assistant(e) commercial - CDD contrat alternance : 35h/semaine - période école/entreprise  
 + Un(e) saisonnier(e) chargé(e) d'accueil et de promotion touristique - CDD saisonnier temps plein soit 35h par semaine en été (début juin à fin septembre)

\*AT = Agent non titulaire fonction publique territoriale  
 \*AM = Agent de maîtrise

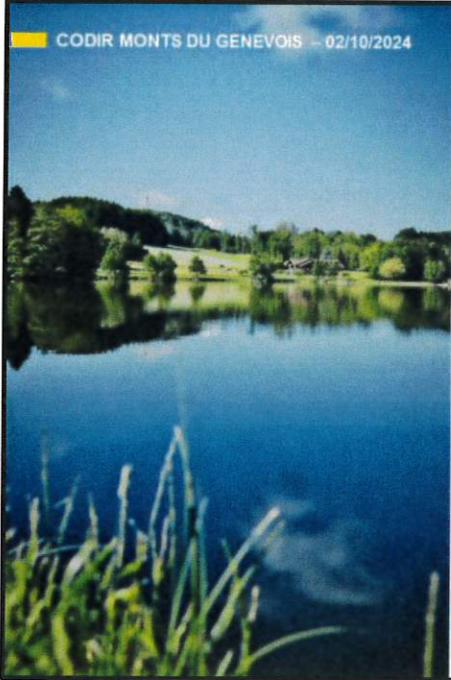
Monsieur ANTOINE présente la 3<sup>ème</sup> délibération sur le tableau des effectifs qui nécessite un ajustement par rapport au passage du CDD au CDI du poste de la directrice.

Paraphe  


 <p>CODIR MONTS DU GENEVOIS – 02/10/2024</p>	<p>TABLEAU DES EFFECTIFS (modification 2)</p> <h3>DÉLIBÉRATION 3</h3> <p>Vu les missions à porter au sein de la structure pour répondre aux orientations du Schéma de Développement Touristique et les ambitions de développement,</p> <p>Vu les mouvements RH connus dans le cours de l'année,</p> <p>Vu le renouvellement du contrat de la directrice en Contrat à durée indéterminée,</p> <p>Il est nécessaire de valider les changements portés sur le tableau des effectifs de l'EPIC pour 2024.</p> <p>Ce tableau détaille l'ensemble des postes, des grades et des échelons correspondants.</p> <p>Considérant que le Président précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois restent cohérents par rapport au Budget Primitif 2024, chapitre 012, voté le 22/03/24 par le Comité de Direction.</p> <p><b>Il est proposé au Comité de Direction, D'APPROUVER le tableau des effectifs des Monts du Genevois pour l'année 2024.</b></p>
---	---

Au vu de cet exposé, le Comité de direction,  
APPROUVE, à l'unanimité, le tableau des effectifs des Monts du Genevois  
pour l'année 2024

Paraphe  
PAP



CODIR MONTS DU GENEVOIS – 02/10/2024

CONVENTION PARTENARIAT SYNDICAT MIXTE DU SALÈVE

## DÉLIBÉRATION 4

### CONTEXTE DU PARTENARIAT

L'OT MDG s'associe au SMS pour mener à bien une étude sur la fréquentation du Salève et un « schéma d'accueil du public ».

**LES PROBLÉMATIQUES :**

- Problèmes de cohabitations et d'usages
- Dégradation de certains sites très fréquentés
- Fréquentation croissante dans les espaces naturels
- Saturation ponctuelle des parkings et route

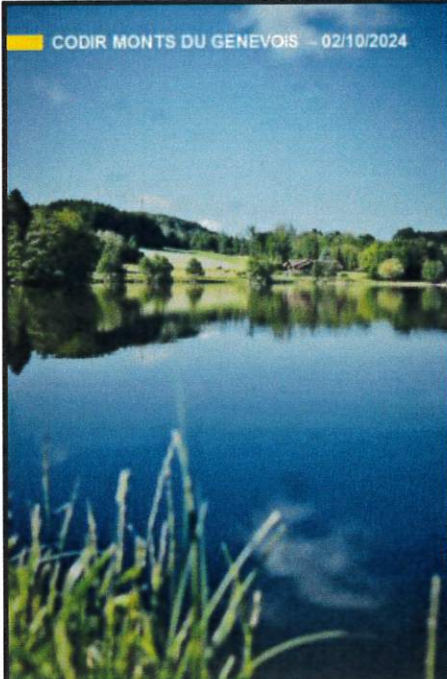
**LES OBJECTIFS :**

- Mieux connaître la fréquentation (quantité, origine, typologie, etc.)
- Avoir une analyse claire et une cartographie des lieux de fréquentation
- Améliorer la cohabitation entre les différents usagers
- Optimiser et améliorer l'information auprès des usagers (balisage, etc.)
- Améliorer les conditions d'accueil du public sur le massif par des aménagements
- Connaître et quantifier les usages pour le tourisme plus spécifiquement (groupes, provenance)

Monsieur ANTOINE présente la 4ème délibération sur la convention du partenariat entre le Syndicat Mixte du Salève et l'Office de tourisme.

Paraphe  
PAP



 <p>CODIR MONTS DU GENEVOIS – 02/10/2024</p>	<p style="text-align: right;">CONVENTION PARTENARIAT SYNDICAT MIXTE DU SALÈVE</p> <h2 style="text-align: center;">DÉLIBÉRATION 4</h2> <h3 style="text-align: center;">MODALITÉS DU PARTENARIAT</h3> <p><b>L'OT Mdg s'engage à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Prendre à sa charge exclusive le financement de la totalité du coût engendré par l'étude, soit 180 000 € HT</li><li>• Mettre à disposition du temps RH (jusqu'à 100% d'un ETP annuel, adaptable en fonction de la charge du projet, durant toute la durée de l'étude), en sus des coûts de l'étude facturés par les cabinets</li><li>• Mettre en avant son partenariat avec le SMS en intégrant son logo sur tous les documents</li><li>• Mettre à disposition à l'ensemble du collectif engagé dans le projet, tout en restant l'unique propriétaire, toutes les données collectées dans le cadre de l'étude et produites par les cabinets (data brutes, élaborées et toutes autres pièces qui seront générées par le ou les cabinets)</li></ul> <p><b>LE SYNDICAT MIXTE DU SALEVE s'engage à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Mettre à disposition du temps RH (jusqu'à 100% d'un ETP annuel, adaptable en fonction de la charge du projet, durant toute la durée de l'étude), en sus des coûts de l'étude facturés par les cabinets</li><li>• Mettre en avant son partenariat avec l'OT en intégrant son logo sur tous les documents Transmettre à l'OT MDG et aux cabinets, toutes les pièces et informations de toute nature, susceptibles d'étayer l'étude (données chiffrées, précédentes études, etc.)</li></ul>
---	---

Madame INCANDELA précise la volonté de pouvoir accompagner le Syndicat Mixte du Salève et les collectivités sur le sujet de la fréquentation du Salève et comprendre les usages.

L'idée est de se réunir pour travailler et réfléchir et mandater un cabinet d'expertise pour les accompagner sur une étude qui devrait se dérouler sur 1 à 2 ans, afin de récolter de la donnée quantitative et qualitative pour permettre aux collectivités d'avoir des informations leur permettant de mettre en place des aménagements pour mieux canaliser les flux de fréquentation sur le Salève.

Elle précise que ce sujet fait partie du schéma de développement touristique.

L'idée est donc de mettre en place une convention de partenariat avec le Syndicat Mixte du Salève sur des bases de collaboration aussi bien financières qu'au niveau des ressources.

Madame INCANDELA ajoute que les techniciens et techniciennes des collectivités ont été associés à ce projet pour avoir un apport de contenu, des personnes qui connaissent le territoire et permettre de ficeler un cahier

Paraphe  




des charges complet.

Monsieur ANTOINE souligne la proactivité de Madame CHAUMONTET sur le sujet.

Il ajoute que notre situation économique nous permet aujourd'hui cet investissement pour le territoire, ce qui ne nous empêchera pas d'essayer de trouver d'autres financements (via le département, la Suisse...).

Monsieur AEBISCHER prend la parole pour expliquer l'importance de ce partenariat. Le Syndicat Mixte du Salève est présent pour sauvegarder le Salève et nous pour le développer. Ce travail en commun doit nous permettre de trouver le bon équilibre pour le développement du Salève et symboliquement.

Madame MONTANT rebondit et partage le témoignage des gens qui demandent d'arrêter de faire de la publicité sur le Salève qui est suffisamment fréquenté.

Madame MONTANT précise que grâce à l'étendue de son territoire, le Salève n'est pas en sur-fréquentation comme peut l'être le Semnoz en comparaison mais il est intéressant et important de savoir qui fréquente le Salève et pour quelles raisons.

Elle ajoute que le hameau de la croisette va être renaturé, car la Croisette est un col emblématique, reconnu par le Conseil départemental sachant que la dernière étude date de 2008. 3 communes travaillent en étroite collaboration. La commune d'Archamps est maître d'ouvrage. Les sujets vont traiter l'optimisation des stationnements, la sécurité, le paysager etc...

Monsieur TISSOT, nouveau technicien du Syndicat Mixte du Salève, intervient pour préciser qu'ils disposent déjà de quelques systèmes de récolte de données quantitatives qui seront mis à disposition pour cette étude (Eco compteurs qui comptent le nombre de passage sur les sentiers, systèmes de photos et floutages...)

Monsieur BARONNET demande si les 180 000€ inclus l'ETP annuel? Et demande une précision si c'est côté charges ou

Paraphe  
PAP

bénéfices?

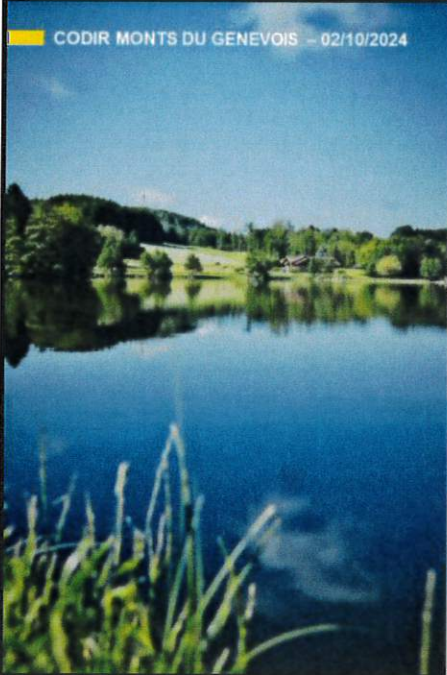
Monsieur ANTOINE rappelle que cette étude est en cohérence avec notre schéma de développement touristique, c'est une dépense absorbable grâce aux bonnes recettes de TS de l'OT. Il ajoute que le bénéfice ne sera pas financier mais apportera pour le territoire sans nul doute des mesures d'accès équilibrées au Salève et la création d'un schéma d'accueil. Il remercie les services des EPCI qui abondent largement pour compléter le cahier des charges de cette étude, tout en précisant que le coût définitif pourrait évoluer à la hausse en fonction des points à étudier.

Monsieur MEHDI demande s'il y a eu d'autres études auparavant?

Madame COUCHOURON répond qu'il y a eu une étude en 2005 moins ambitieuse.

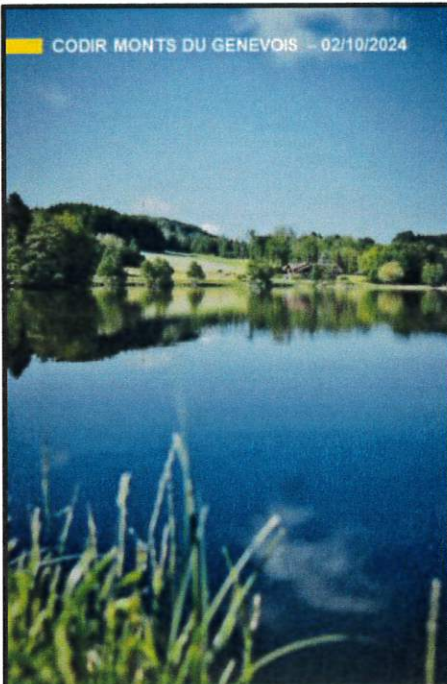
Monsieur DE VIRY ajoute que c'était un besoin du territoire identifié depuis des années. Il y avait un problème de financement et comme annoncé au BP2024, utilisons la manne financière grâce à la taxe de séjour, pour des investissements à long terme.

Paraphe  
PAP

 <p>CODIR MONTS DU GENEVOIS – 02/10/2024</p>	<p>CONVENTION PARTENARIAT SYNDICAT MIXTE DU SALÈVE</p> <h2>DÉLIBÉRATION 4</h2> <h3>MODALITÉS DU PARTENARIAT</h3> <p>LES 2 PARTIES s'engagent à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Se partager les tâches de façon équitable</li><li>• Co-piloter le recrutement et le suivi du ou les cabinets missionnés pour la réalisation de l'étude</li><li>• Etudier ensemble les candidatures et toutes pièces qui seront ensuite transmises par le ou les cabinets</li><li>• Co-animer les réunions (techniques, politiques et autres), en lien avec le ou les cabinets</li><li>• Co-organiser le projet dans toutes ses étapes et informer le Collectif de l'évolution des travaux</li></ul>
---	--

Paraphe  
pap



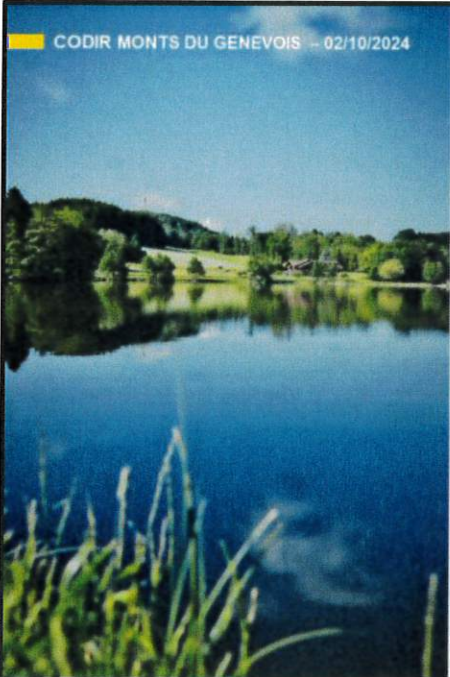
 <p>CODIR MONTS DU GENEVOIS – 02/10/2024</p>	<p style="text-align: center;">CONVENTION PARTENARIAT SYNDICAT MIXTE DU SALÈVE</p> <h2 style="text-align: center;">DÉLIBÉRATION 4</h2> <p><i>Vu l'article 3 des statuts de l'OT, modifié et voté en conseil communautaire Vu les statuts du Syndicat Mixte du Salève,</i></p> <p>Considérant le projet d'étude validé par le comité de direction dans le cadre du plan marketing et du Budget Primitif 2024 votés le 22/03/24,</p> <p>Considérant que dans le cadre d'un partenariat, l'OT MDG s'associe au SMS pour mener à bien, sous son égide, une étude sur la fréquentation du Salève, un « schéma d'accueil du public »,</p> <p>Considérant que cette convention de partenariat se base sur un cahier des charges qui précise les enjeux, les objectifs, le calendrier, etc.</p> <p>Considérant qu'après plusieurs réunions politiques et techniques, les deux structures se sont accordées sur la nécessité de conclure une convention de partenariat afin de préciser les rôles de chaque Partie, ainsi que les moyens humains, matériels et financiers dans le cadre de leur partenariat,</p> <p><b>Au vu de cet exposé, il est proposé au Comité de direction,</b></p> <p><b>D'APPROUVER</b> la signature de cette convention de partenariat entre le Syndicat Mixte du Salève et l'Office de Tourisme des Monts du Genevois.</p>
---	--

Monsieur SAGE-VALLIER demande quelle est la durée de l'étude?  
Madame INCANDELA répond que l'étude est prévue sur 2 ans. Une première année de référence et une deuxième année pour la comparaison.

Monsieur GIRERD demande à la suite de cette étude, qui va porter les actions mises en place et assurer le suivi?  
Monsieur ANTOINE et Monsieur DE VIRY répondent: le Syndicat Mixte du Salève, l'Office de tourisme, les collectivités et les acteurs en lien avec la demande.

Au vu de cet exposé, le Comité de direction,  
APPROUVE, à l'unanimité, la signature de cette convention de partenariat entre le Syndicat Mixte du Salève et l'Office de Tourisme des Monts du Genevois.

Paraphe  


 <p>CODIR MONTS DU GENEVOIS – 02/10/2024</p>	<p style="text-align: right;">DÉCISION MODIFICATIVE SUR BP 2024</p> <h3>DÉLIBÉRATION 5</h3> <p>Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L2322-1 et L2322-2; Vu la délibération 2024-13 portant sur l'approbation du budget primitif 2024 des Monts de Genève,</p> <p>Considérant que le budget nécessite un ajustement sur le chapitre 21 compte 2181 « Installation générales » en prévision des diverses actions pour un montant de 129749eur:</p> <p>Considérant le crédit disponible engendré les recettes de taxe de séjour.</p> <p>Nous préconisons de réaliser une décision modificative permettant de garder l'équilibre budgétaire.</p>
---	---

Monsieur ANTOINE précise que cette 5<sup>ème</sup> délibération est en cohérence avec la précédente.

Paraphe  
PAP

CODIR MONTS DU GENEVOIS – 02/10/2024

DÉCISION MODIFICATIVE SUR BP 2024

## DÉLIBÉRATION 5

- Recette Fonctionnement : Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » : article 753 Taxe de séjour : 129 749.00 €
- Dépense Fonctionnement : Chapitre 023 « " Virement à la section d'investissement " : 129 749.00 €
- Dépense Investissement : Chapitre 21 « Immobilisations Corporelles » : article 2181 installations générales : 129 749.00 €
- Recette Investissement : Chapitre 021 « Virement de la section de fonctionnement " : 129 749.00 € recette

Au vu de cet exposé, il est proposé au Comité de direction,  
D'APPROUVER les virements de crédits présentés ci-dessus.

Madame INCANDELA précise le besoin de crédit sur de l'investissement notamment pour le lancement de l'étude du Salève et la mise en place d'un nouveau CRM (base de données de gestion relation client).

Au vu de cet exposé, le Comité de direction,  
APPROUVE, à l'unanimité, la décision modificative sur le BP 2024.

Paraphe  
pap





Paraphe  
PAP


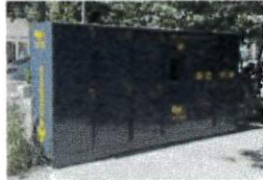

COOR MONTS DU GENEVOIS - 02/10/2024

AUTRES SUJETS

## VILLE D'ANNEMASSE

Casebook : Consigne bagages centre-ville

Désignation	Qté	Prix Unitaire € HT	Prix Total € HT
11 Casiers connectés en acier galvanisé 2mm, équipés de prises de recharges 220V. + Ecran tactile 17 pouces et terminal de paiement Verifone.	1	20 348,00 €	20 348,00 €
Livraison, installation, mise en service	1	1 800,00 €	1 800,00 €
<b>Total HT</b>			<b>22 148,00 €</b>
TVA 20%			4 429,60 €
<b>Total TTC</b>			<b>26 577,60 €</b>
Contrat annuel de maintenance	1	2 200,00 €	2 200,00 €
<b>Total HT</b>			<b>2 200,00 €</b>
TVA 20%			442,00 €
<b>Total TTC</b>			<b>2 642,00 €</b>

Groupe travail 13/11/24

Madame INCANDELA présente la proposition de la ville d'annemasse à savoir, le projet Casebook (consignes à bagages). Elle précise que l'on a l'opportunité d'étudier cette proposition. L'idée c'est de mettre à disposition des casiers à consignes sécurisées, avec un dispositif de paiement par carte. Cela reste un investissement important à 26 577,60€ et des coûts annuels à hauteur de 2 652€ qui correspondent à la maintenance. Madame INCANDELA précise qu'elle s'est rapprochée de son équipe accueil pour identifier les besoins et il s'agit d'une demande régulière des touristes qui pour des raisons de sécurité ne peuvent pas laisser leurs bagages au sein de la MMT.

Monsieur MOUCHET demande si cela va générer des recettes? Madame INCANDELA précise qu'il y a une étude économique et prend l'exemple de Lourdes qui génère des bénéfices. Monsieur MOUCHET demande si une étude a été faite pour savoir ce que cela pourrait générer sur notre territoire?

Paraphe  




Madame INCANDELA rebondit sur le fait qu'un groupe de travail lors du prochain CODIR va être proposé pour étudier ensemble ce projet. Elle ajoute que Casebook a également communiqué certaines informations pour une meilleure analyse.

Monsieur SAGE-VALLIER demande des précisions par rapport à la demande de la ville d'Annemasse sur ce projet et la prise en charge?

Monsieur ANTOINE répond que c'est une opportunité que la ville nous a transmise et sur laquelle il nous faut travailler car elle sert la ville, à proximité de la gare, mais aussi la gare qui n'a pas de consignes et bien sûr notre Office en apportant un service complémentaire à la clientèle, aux usagers.

Pour le moment l'Office de Tourisme n'a pas été sollicité sur la question du financement.

Monsieur MEHDI souligne l'importance de l'étendre sur le territoire.

Monsieur BARONNET demande si la maintenance inclut la remise en état ?

Monsieur ANTOINE et Madame INCANDELA répondent favorablement.

Madame VILLARI demande qui se chargera de l'entretien ?

Madame INCANDELA répond qu'il faudra déléguer quelqu'un pour assurer l'entretien tout comme pour l'assurance.

Madame VILLARI demande combien de casiers proposent Casebook?

Madame INCANDELA répond qu'il peut y avoir 11 ou 14. Il est possible de choisir la taille, le type de casiers...

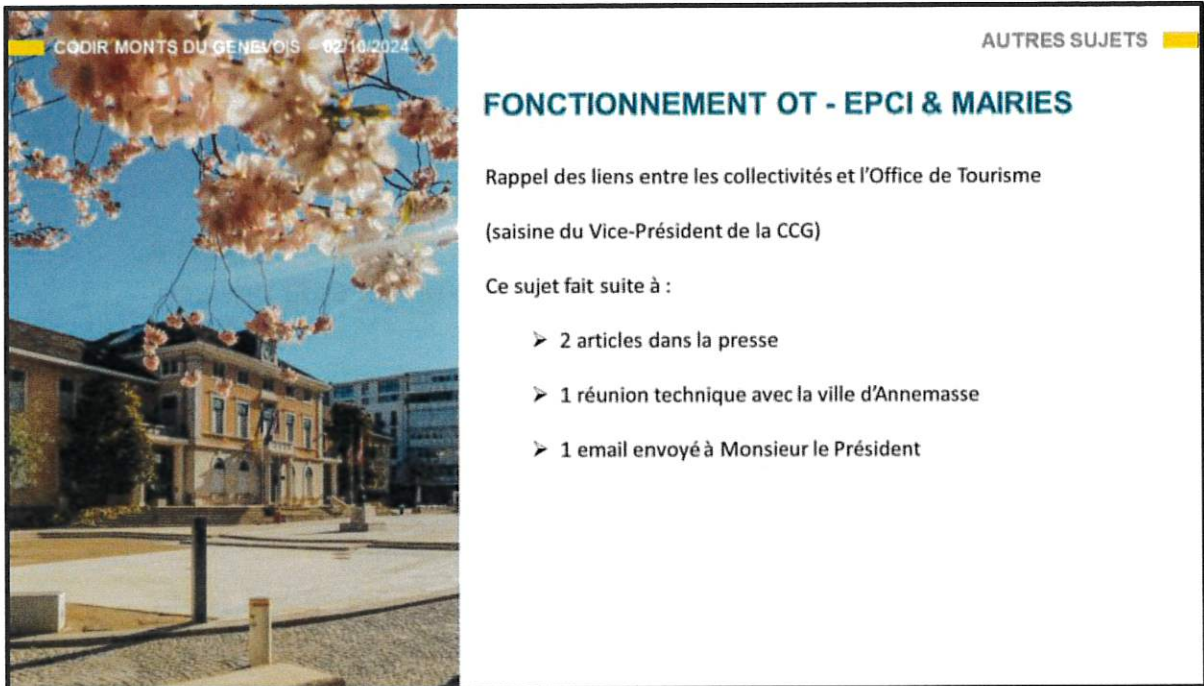
Madame VILLARI demande si le contrat de maintenance est à l'unité ou s'il peut se mutualiser?

Madame INCANDELA répond qu'elle doit se renseigner.

Monsieur BARONNET précise qu'à Genève, cela fonctionne bien car il y en a de différentes tailles.

Paraphe  
PAP





CODIR MONTS DU GENEVOIS 02/10/2024

AUTRES SUJETS

## FONCTIONNEMENT OT - EPCI & MAIRIES

Rappel des liens entre les collectivités et l'Office de Tourisme  
(saisine du Vice-Président de la CCG)

Ce sujet fait suite à :

- 2 articles dans la presse
- 1 réunion technique avec la ville d'Annemasse
- 1 email envoyé à Monsieur le Président

Monsieur ANTOINE aborde le dernier sujet de l'Ordre du Jour en donnant la parole à M. de VIRY suite à sa saisine.

Monsieur DE VIRY prend la parole pour exprimer son mécontentement suite à 2 articles dans la presse et 1 réunion technique avec la ville d'Annemasse. Il souhaite rappeler les liens entre les collectivités et l'Office de Tourisme mais également les volontés et les ambitions pour l'Office de Tourisme qui assurent la promotion de 42 communes.

Il rappelle le point important du schéma de développement touristique et notamment l'articulation entre l'urbain et la campagne.

Des instances avec le Codir ont lieu pour faire respecter cet équilibre dans lesquelles chaque commune est bien représentée avec un pourcentage important pour Annemasse.

Il rappelle l'importance que ces instances fonctionnent sereinement, sans interférences directes des communes.

Il revient sur l'article de presse auquel Patrick ANTOINE a apporté une réponse parfaite et sur la "convocation" de l'Office devant le Conseil

Paraphe  
PAP

Municipal d'Annemasse.

Il rappelle que l'Office a rencontré plusieurs Conseils Municipaux pour expliquer le fonctionnement de l'Office, présenter ses outils, échanger sur les attentes des élus.

Il exprime son profond mécontentement suite à cette demande et trouve inacceptable la convocation par les services de la Ville, Cabinet, DGA, et trois autres responsables de services pour un violent recadrage, bien loin d'un mode de collaboration constructif, avec une remise en cause du rôle même des élus annemassiens au sein du CODIR. Il tient à ce que les fonctionnaires restent à leur place et qu'ils soient recadrés s'ils dépassent leurs fonctions.

Monsieur DE VIRY précise qu'il y a probablement des efforts à faire sur des sujets où l'office n'est pas bon mais que les échanges doivent avoir lieu au sein de nos instances, conformément aux statuts de l'Office.

Il ajoute qu'il a exprimé directement ce mécontentement auprès du Maire d'Annemasse, qui l'a écouté, lors d'un entretien cordial et constructif.

Monsieur ANTOINE reprend la parole pour préciser qu'il s'était déjà exprimé lors du dernier CODIR sur l'article paru dans la presse.

Monsieur ANTOINE précise que suite à ce différent par voie de presse, il a préféré un contact direct avec les élus d'Annemasse, ce n'est donc pas une convocation du maire d'Annemasse mais bien une demande du président de l'Office de venir clarifier le rôle de l'office, échanger avec le Conseil Municipal afin de mieux comprendre leurs attentes et préciser tout ce que fait déjà l'office pour la ville, y compris pour le Team Building de ses 700 agents pour la deuxième année consécutive mais aussi ce qu'il ne fait plus, notamment l'événementiel.

Monsieur MEHDI demande si c'est bien à la demande de l'Office de tourisme de venir s'exprimer en municipalité ?

Monsieur ANTOINE confirme que oui.

Paraphe  
PAP

A titre personnel Monsieur MEHDI s'excuse auprès de Carole INCANDELA et de l'ensemble de l'équipe pour la convocation qu'il ne valide pas, il ajoute que les élus d'Annemasse n'avaient pas l'information que Madame INCANDELA était convoquée. Monsieur MEHDI souligne que les rapports sont bons avec les élus qui siègent au niveau de l'Office.

Il ajoute qu'il y a des choses à faire valoir sur une politique des Monts, même si il aimerait peut-être une approche plus urbaine.

Monsieur MEHDI comprend le mécontentement de chacun et pense que c'est l'œuvre d'agents qui n'avaient aucune validation préalable des élus et qui ont donc outrepassé leurs fonctions.

Madame VILLARI ajoute qu'en effet les élus n'étaient pas au courant de cette démarche de recadrage par les agents.

Monsieur DE VIRY prend la parole pour préciser que l'instance de délibérations et de discussions est le CODIR.

Monsieur ANTOINE précise que les élus sont désignés au CODIR par leurs EPCI et qu'ils représentent donc avant tout leurs EPCI avant-même leur ville, ce qui ne leur interdit nullement de faire le lien avec leurs collègues et services communaux concernés.

Monsieur DE VIRY ajoute que la majorité des ressources de l'OT proviennent essentiellement des socio professionnels hôteliers au travers de la taxe de séjour et qu'ils doivent donc être associés aux décisions.

Monsieur AEBISCHER précise que c'est bien d'avoir porté ce sujet devant le CODIR, que des mesures ont été prise par la Mairie, qu'il faut désormais continuer sur de bonnes bases comme cela a été le cas jusque là..

Monsieur DE VIRY précise que l'OT et la gouvernance a conscience des progrès à effectuer par l'OT mais qu'il est important de respecter la convention d'objectifs, les statuts et les actions menées par l'Office de tourisme.

Paraphe  
PAP



Monsieur MEHDI, précise qu'au Conseil municipal il y a eu un sujet et que Monsieur DUPESSEY et Monsieur MEHDI ont défendu la position et le travail de l'Office.

Madame INCANDELA intervient pour préciser la nature de la réunion pour laquelle à la base elle avait été invitée. C'était pour un groupe de travail pour préparer l'intervention devant le Conseil Municipal.

Elle devait échanger avec 2 personnes mais s'est finalement retrouvée face à 6 le jour J.

Monsieur DE VIRY précise qu'il est important de mobiliser des groupes de travail avec le CODIR et que nous avons un plan marketing validé par plusieurs instances, que l'on doit respecter.

Monsieur BARONNET demande d'un point de vue gouvernance, quel est le canal de communication privilégié d'une commune ou d'un conseil municipal qui souhaiterait faire remonter ses besoins au Comité de direction?

Monsieur ANTOINE répond qu'il faut saisir la collectivité de tutelle.

Monsieur ANTOINE rappelle qu'il a souhaité aller avec la Gouvernance et la Directrice de l'OT à la rencontre des communes et bien sûr aussi des villes centre, ce qui a été fait avec plusieurs communes et particulièrement avec Cruseilles pour la CCPC, pas encore pour la CCG avec St-Julien-en-Genevois et qu'Annemasse doit aussi être rencontrée.

Il lui semble important d'écouter les attentes des élus, tout en rappelant que l'OT n'a plus de compétence événementielle, mais plus de relais et de promotion des actions du territoire, que l'extension de l'OT à la CCG a été décidé par les précédentes équipes municipales et que l'extension à la CCPC nous semblait une évidence en regrettant même que la Communauté de Commune Arve et Salève ne nous ait pas encore rejoint pour faire le tour du Salève et répondre ainsi à la demande de nos usagers clients.

Il compte bien que les élus s'impliquent pour faire remonter au

Paraphe  
PAP

CODIR les besoins identifiés par leurs collectivités.

Madame BUSSAT précise que ce rapprochement s'est fait à l'initiative des socio-professionnels des deux offices existants à l'origine.

M. ANTOINE précise que la rencontre qu'il a demandée avec la Ville d'Annemasse est calée pour la fin octobre et qu'il est persuadé que cette rencontre permettra de clore ce sujet mais aussi de régler quelques problèmes rencontrés par nos équipes autour de l'Office, qui pénalisent notamment la mise en valeur de la cabine que nous avons gratuitement installée sur le parvis avec l'aide de la mairie, cabine que nous souhaiterions plus animée.

Il espère une séance constructive et porteuse pour la suite de la vie de notre CODIR.

Paraphe  
PAP

CODIR MONTS DU GNEVOIS – 02/10/2024

AUTRES SUJETS

## RAPPEL DU FONCTIONNEMENT

L'organisation et les instances de l'OT

### La destination

- 1 **3 COLLECTIVITÉS DE TUTELLE**  
ANNEMASSE Agglo  
CC Du GNEVOIS  
CC DU PAYS DE CRUSEILLES
- 2 **42 COMMUNES**  
URBAIN – RURALITÉ – MOYENNE MONTAGNE
- 3 **200 partenaires pros & INSTITUTIONNELS**  
Hébergeurs, restaurateurs, loisirs, business, associations, acteurs Économique, etc.
- 4 **Une nouvelle marque**  
DEPUIS JUILLET 2024  
AFFAIRES & LOISIRS



Paraphe

PAP



CODIR MONTS DU GENEVOIS – 02/10/2024

AUTRES SUJETS

## RAPPEL DU FONCTIONNEMENT

L'organisation et les instances de l'OT

### Les instances de l'OT

- 1 RDV POLITIQUES – 3 PRÉSIDENTS**  
3 FOIS PAR AN (DOB – BILAN – PLAN MARKETING – BP)
- 2 Gouvernance**  
1 président élu  
1 vp élu – 1 délégué élu & 1 vp socioprofessionnel
- 3 Un codir**  
12 ÉLUS (6 AA – 4 CCG – 2 CCPE)  
11 PROFESSIONNELS
- 4 UNE DIRECTRICE & une Équipe opérationnelle**  
17 collaborateurs



Paraphe  
PAP

## LE COLLÈGE DES ÉLUS : 1ER COLLÈGE

Le collège d'élus: composé de 12 membres titulaires et 12 suppléants :

- 6 titulaires et 6 suppléants pour Annemasse Agglomération
- 4 titulaires et 4 suppléants pour la Communauté de Communes du Genevois
- 2 titulaires et 2 suppléants pour la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles.

### ÉLUS REPRÉSENTANTS D'ANNEMASSE AGGLOMÉRATION :

#### TITULAIRES

1. Mr ANTOINE Patrick
2. Mr AEBISCHER Christian
3. Mme COTTET Danielle
4. Mr MEHDI Amine
5. Mme VILLARI Sophie
6. Mme TEPPE-ROGUET Marie-Claire

#### SUPLÉANTS

1. Mr BOCCARD Bernard
2. Mme BOUCHÉ Maryline
3. Mme MARTIN Anny
4. Mr VOUILLOT Jean-Michel
5. Mr GILET Laurent
6. Mme BARGES-DELATTRE Marion

### ÉLUS REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GENEVOIS :

#### TITULAIRES

1. Mr DE VIRY François
2. Mme LECAUCHOIS Véronique
3. Mme LOYAU Sabine
4. Mme CACOUAULT Christine

#### SUPLÉANTS

1. Mr DE SMEDT Michel
2. Mr DURET Pierre
3. Mme ROSSAT-MIGNOD Isabelle
4. Mme LAVOREL Joëlle

### ÉLUS REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES :

#### TITULAIRES

1. Mme BOETTNER Charlotte
2. Mr CLERJON Philippe

#### SUPLÉANTS

1. Mr BOUCHET Jean-Marc
2. Mme BUFFARD Chrystel

Paraphe

PAP

## LE COLLÈGE DES ÉLUS : 2EME COLLÈGE

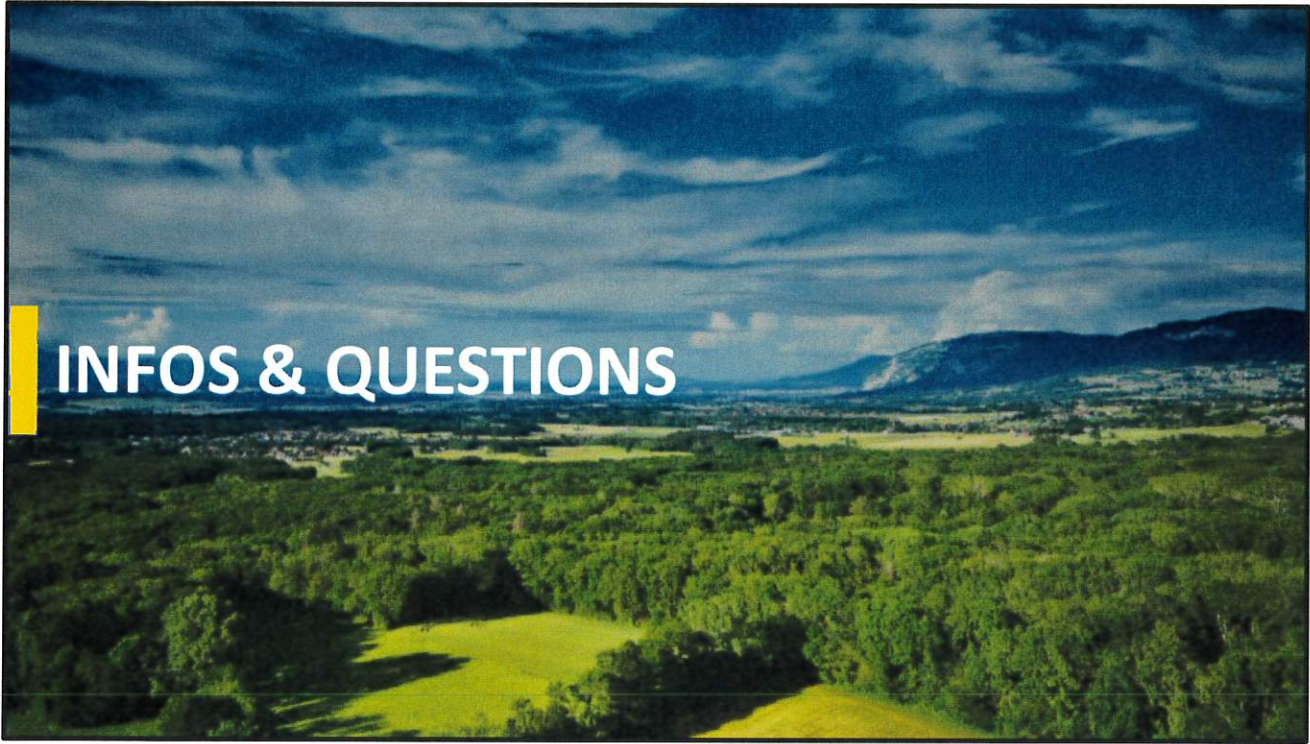
Le collège des professionnels: composé de 11 membres titulaires et 11 suppléants: représentant les professions, organismes et associations intéressés par le développement du tourisme du territoire.

FILIERE	SEGE	CIVILITE	NOM	PRENOM	STRUCTURE
Hébergement	Titulaire	Monsieur	MOUCHET	Yves	Hôtel Kyriad Annemasse
Hébergement	Suppléant	Monsieur	TURCO	Eric	Hôtel Novotel Annemasse
Hébergement	Titulaire	Monsieur	VINCI	Laurent	Hôtel Mercure Gaillard
Hébergement	Suppléant	Monsieur	DORE	Olivier	Hôtel Atlantia
Hébergement	Titulaire	Madame	BUSSAT	Aurélié	Camping La Colomnière Neydens
Hébergement	Suppléant	Madame	BERTAL	Najia	Chambres d'hôtes Gaillard
Hébergement	Titulaire	Madame	CARTIER	Stéphanie	Hôtel Marriott Saint-Julien-En-Genevois
Hébergement	Suppléant	Madame	QUEMENT	Kamila	Ibis Styles Vilam Neydens
Loisirs	Titulaire	Monsieur	MAURY	Lionel	UCPA Vilam Neydens
Loisirs	Suppléant	Madame	JOUVE-SOARES	Stéphanie	UCPA Vilam Neydens
Loisirs	Titulaire	Madame	COUCHOURON	Estelle	Maison du Salève Presilly et Syndicat mixte du Salève
Loisirs	Suppléant	Monsieur	SANTALUCIA	Joris	La Ferme de Chosal Copponez
Loisirs	Titulaire	Monsieur	CHUTIN	Vincent	Hôtel Restaurant BAUD Bonne
Loisirs	Suppléant	Monsieur	BARONNET	Eddy	Crazy School Craives-Saix
Loisirs	Titulaire	Monsieur	FENET	Ludovic	Bureau de la Montagne du Salève
Loisirs	Suppléant	Monsieur	TOUTAIN	Bruno	Cyclomundo Gaillard
Affaire	Titulaire	Monsieur	GIRERD	Arnaud	Agr En Com Vile-La-Grand
Affaire	Suppléant	Monsieur	SAGE-VALLIER	Sylvain	B&S Event Vile-La-Grand
Affaire	Titulaire	Monsieur	DANNECKER	Philipp	SMAG, Centre de Convention
Affaire	Suppléant	Monsieur	LUSTEAUX	Guillaume	SMAG, Centre de Convention
Affaire	Titulaire	Monsieur	JACQUEMOUD	Guillaume	Action Planet Event
Affaire	Suppléant	Monsieur	THOLEN	Jeroen	Fun and Victory

Paraphe

PAP





Paraphe  
*pap*

CODIR MONTS DU GENEVOIS – 02/10/2024

TEMPS D'ÉCHANGES



**C'est à vous!**



Paraphe

*PAP*

CODIR MONTS DU GENEVOIS – 02/10/2024

INFOS & QUESTIONS

# LOT A GAGNER

?



Paraphe

*PAP*





INFOS & QUESTIONS

# A VOS AGENDAS

## Prochain CODIR

13 novembre 2024

&

11 décembre 2024

Délibérations annuelles

(lieu à définir)

Paraphe  
pap



Aurélie BUSSAT - Secrétaire de séance Patrick ANTOINE - Président

Aurélie Bussat secrétaire de séance Président

Signé par :

Aurélie BUSSAT - Secrétaire de séance

D3995A3200BA464...

Signé par :

Patrick ANTOINE - Président

70697AB2B15B42C...



Préfecture de la Haute-Savoie  
SGCD / Pôle accueil courrier

14 OCT. 2024

ARRIVEE  
5

Paraphe

PAP

